

# DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

SCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE,  
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN ET SOIR,  
ETUDES SURVEILLEES.

**Dossier complet à retourner au service AFFAIRES SCOLAIRES**

**AVANT LE 26 MAI 2023 POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

**AVANT LE 28 JUILLET 2023 POUR LES INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES**

**Attention, la réinscription est obligatoire chaque année**

-Par mail : [affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr)



Pour acter la bonne réception de votre dossier, vous devez recevoir une confirmation automatique de réception de votre mail

ou

-Par courrier à l'adresse suivante :

Service Affaires Scolaires  
593 rue du Bas Moulin  
77190 Dammarie-Les-Lys

**Toute inscription reçue hors délai sera facturée  
en présence exceptionnelle**

## RESPONSABLE(S) DU OU DES ENFANT(S)

	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre responsable légal précisez : .....	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre responsable légal précisez : .....
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom		
Situation familiale	marié(e) <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacsé (e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf(e) <input type="checkbox"/>	marié(e) <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacsé (e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf(e) <input type="checkbox"/>
Adresse		
N°	.....	.....
Rue	.....	.....
CP/Ville	.....	.....
Tél. Portable		
Tél. Fixe		
Mail (impératif)	<b><u>1 adresse mail uniquement</u></b>	
Autorisations	Venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/> Etre prévenu en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/> Etre prévenu en cas d'urgence <input type="checkbox"/>

## ENFANTS A CHARGE :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## AUTRE(S) CONTACT(S) AUTORISÉ(S) (à venir chercher l'enfant ou être prévenu en cas d'urgence)

Nom – Prénom	Tél portable ou domicile	Autorisations
.....	.....	Venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/> être prévenu en cas d'urgence <input type="checkbox"/>
.....	.....	Venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/> être prévenu en cas d'urgence <input type="checkbox"/>
.....	.....	Venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/> être prévenu en cas d'urgence <input type="checkbox"/>
.....	.....	Venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/> être prévenu en cas d'urgence <input type="checkbox"/>

DOCUMENTS  
A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION  
*(En photocopies)*

1. Photocopie du livret de Famille (enfants et parents) ou de (des) l'extrait(s) d'acte de naissance de(s) enfant(s) (tous les enfants)
2. Photocopie du justificatif de domicile :
  - > Si vous êtes locataire ou propriétaire, fournir une photocopie au choix :  
quittance de loyer de – de 3mois, facture ou attestation d'abonnement gaz, eau ou électricité de – de 3 mois, taxe foncière.
  - > Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournir une copie du contrat de location ou de l'acte de vente.
  - > Si vous êtes hébergé(s), vous devez joindre une attestation d'hébergement sur l'honneur signée par l'hébergeant et vous-même, ainsi que la photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa Carte Nationale d'Identité.
3. Attestation de quotient familial de – de 3 mois  
Si aucun justificatif n'est présenté pour évaluer le quotient familial, le montant maximum sera appliqué
4. Photocopie avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021.
5. Photocopie justificatif d'emploi ou de formation de chaque parent.
6. Pour les couples divorcés, séparés ou en instance de divorce :  
fournir obligatoirement une copie du jugement de divorce ou de la requête de non conciliation.



# FICHE DE RESERVATION ANNUELLE

**A rendre avant le 28 juillet 2023 au service  
Affaires Scolaires**

**Attention, la facturation est établie selon les jours d'inscription  
et non par rapport à la présence de l'enfant.**

**Toute modification (inscription ou annulation) devra être réalisée avant le 15 du mois précédent**  
(ex. pour réserver le repas du 30 mars, faire la demande avant le 15 février) en ligne ou au service affaires scolaires )

Tout enfant non inscrit dans les délais sera facturé en présence exceptionnelle :

**6,50 €\* pour la cantine et 10,50 €\* pour l'accueil périscolaire.**

Si vous ne souhaitez pas donner votre quotient familial, merci de cocher cette case .

Dans ce cas, le tarif de 4,35 € \* sera appliqué pour la cantine.

Pour rappel : Si vous résidez en dehors de la commune de Dammarie-Les-Lys : le tarif de 6,50 € \* sera appliqué pour la cantine.

\* Sous réserve d'actualisation des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS

Nom :
Prénom(s) :
Ecole :

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

ALLERGIES : oui  non

MDPH : : oui  non

(Si oui, vous devez joindre le dossier PAI ou MDPH et/ou tout document utile au service Affaires Scolaires ainsi qu'à l'école lors de l'inscription)

## RÉSERVATIONS

ACCUEIL DU MATIN	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Accueil échelonné 7h00 – 8h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RESTAURATION SCOLAIRE	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Sans viande : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <b>ou</b> sans porc : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Allergie alimentaire: OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (Si oui, joindre le PAI et/ou tout document utile)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCUEIL DU SOIR	lundi	mardi	jeudi	vendredi
16h30 / 19h Départ échelonné possible entre 16h 30 et 19h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ETUDES SURVEILLEES	lundi	mardi	jeudi	vendredi
16h30 / 18h Départ à 18H00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# FICHE DE RESERVATION MENSUELLE SEPTEMBRE

**Si vous avez procédé à l'inscription annuelle, il n'est pas nécessaire de compléter ce document**  
**A rendre avant le 28 juillet 2023 au service Affaires Scolaires**

**RÈGLEMENT OBLIGATOIRE À JOINDRE À L'INSCRIPTION - ATTENTION PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE**

Dans le cas où votre règlement ne serait pas joint à l'inscription, votre enfant sera considéré comme non inscrit au(x) service(s) périscolaires.

Si vous ne souhaitez pas donner votre quotient familial, merci de cocher cette case .

Dans ce cas, le tarif de 4,35€ \* sera appliqué pour la restauration scolaire.

**Tout enfant non inscrit dans les délais sera facturé:**

**6,50 €\* pour la restauration scolaire**

**10,50 €\* pour l'accueil périscolaire**

**\* Sous réserve d'actualisation des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS**

Nom :	
Prénom(s) :	
Ecole :	

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

ALLERGIES : oui  non

MDPH : oui  non

(Si oui, vous devez joindre le dossier PAI ou MDPH et/ou tout document utile au service Affaires Scolaires ainsi qu'à l'école lors de l'inscription)

**RÉSERVATIONS**

**RÈGLEMENT OBLIGATOIRE À JOINDRE À L'INSCRIPTION - ATTENTION PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE**

<b>SEPTEMBRE 2023</b>	<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>		<b>ACCUEILS PERISCOLAIRES</b>		<b>ÉTUDES SURVEILLÉES</b>
	Sans viande : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <b>Ou</b> Sans porc : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Allergie alimentaire* : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <small>(Si oui, vous devez joindre le dossier PAI au service Affaires scolaires ainsi qu'à l'école)</small>		MATIN	SOIR	
Lundi	4				
Mardi	5				
Jeudi	7				
Vendredi	8				
Lundi	11				
Mardi	12				
Jeudi	14				
Vendredi	15				
Lundi	18				
Mardi	19				
Jeudi	21				
Vendredi	22				
Lundi	25				
Mardi	26				
Jeudi	28				
Vendredi	29				
Tous les jours :					
Nombre de jours cochés					
Vos tarifs					
S/totaux					
<b>TOTAL GENERAL A REGLER &gt;&gt;&gt;</b>					

**MODE DE PAIEMENT:**     CB     CHEQUE     ESPECES (veuillez-vous présenter avec la somme exacte)

CESU (Pour l'accueil périscolaire et les études surveillées uniquement)

## PORTAIL FAMILLE

La ville de Dammarie-Lès-Lys met à disposition sur son site Internet un portail famille.  
Les demandes suivantes peuvent y être effectuées :

- création d'un compte personnel
- visualisation des inscriptions
- modification des plannings
- consultation et règlements des factures
- visualisation des menus.

Les inscriptions ou annulations à la restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir et études surveillées doivent être effectuées avant le 15 du mois précédent (ex. pour réserver le repas du 30 mars, faire la demande avant le 15 février) en ligne ou au service affaires scolaires.

En cas de difficulté contactez le service Affaires Scolaires à l'adresse mail suivante :  
affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr  
ou au 01.79.76.96.12

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Politique de confidentialité**

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le responsable de traitement, le Maire de Dammarie-lès-Lys sis 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-Lès-Lys Cedex :

- Gestion des inscriptions scolaires et demandes de dérogations scolaires.
- Gestion des inscriptions, suivi de présences et facturation aux activités périscolaires, restauration scolaire et études surveillées.
- États statistiques et bilan d'activité : taux d'occupation, présences...

Le responsable de traitement a désigné ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Pour les inscriptions scolaires, le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie est soumise (articles L131-1 à L131-13 et Articles R131-1 à R131-4 du code de l'éducation)

Pour la restauration scolaire, le périscolaire et les études surveillées, le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la mairie est soumise (articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles ; Articles L.2324-1 et R.2324-17 du code de la santé publique).

Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants :

- Le service scolaire et périscolaire
- Le prestataire logiciel Technocarte en qualité de sous-traitant

Les données collectées pourront être communiquées aux destinataires suivants :

- Les autres services municipaux et les services de l'Etat concernés pour les finalités de traitement qui leur sont propres

Les données papiers et électroniques sont conservées pendant 3 ans.

En outre, les données sont conservées conformément à la section 12.1.2. "Affaires scolaires", à la section 12.3.2 "Inscriptions et suivi de la présence des enfants" et à la section 12.3.3. "Santé" de la circulaire DUA - DGP/SIAF/2014/006 ».

Dans le cadre des inscriptions scolaires, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Les droits à l'effacement, la portabilité et l'opposition ne s'appliquent pas dans ce cas.

Dans le cadre de la restauration scolaire, du périscolaire et des études surveillées, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données, ADICO, ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse électronique suivante [dpo@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:dpo@mairie-dammarie-les-lys.fr) ou à l'adresse postale suivante Mairie de Dammarie-lès-Lys – 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-lès-Lys Cedex.

Si vous estimez que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'information sur vos droits ».

- J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler tout changement de situation.
- En soumettant ce dossier, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre des finalités de traitement de services.
- J'ai pris connaissance et j'accepte les règlements intérieurs restauration scolaire/accueils périscolaires/études surveillées ainsi que les tarifs et modalités de paiement (disponibles sur le site de la ville, le portail famille ou auprès du service Affaires Scolaires).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire du ou des responsables légaux :